



Déclaration relative à l'esclavage moderne (2019)

1. Préface

Conformément à la section 3 de la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement de 2010 et à la loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015, chapitre 30, partie 6, disposition 54, Signify déclare ses efforts pour identifier, évaluer et gérer les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans le cadre de ses propres activités et de sa chaîne d'approvisionnement en produits. La vérification et un résumé des efforts concernant les audits, le suivi des non-conformités, la responsabilité interne et la formation sont fournis ci-dessous. Pour plus d'informations sur la structure de l'organisation Signify et l'approche de la durabilité, veuillez-vous référer au rapport annuel de Signify.

2. Vérification

Signify s'engage dans des activités de vérification pour identifier, évaluer et gérer les risques d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans ses propres opérations et sa chaîne d'approvisionnement en produits. Signify est membre de la Responsible Business Alliance (RBA), une coalition à but non lucratif de sociétés d'électronique engagées : (1) à soutenir les droits et le bien-être des travailleurs et des communautés engagés dans la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'électronique, et (2) à assumer leur responsabilité environnementale et sociale. Pour ses propres activités, Signify a élaboré une politique en matière de droits de l'homme. Pour sa chaîne d'approvisionnement, Signify a adopté le code de conduite de la RBA et a inclus les exigences de ce code dans le cadre de ses contrats avec ses fournisseurs dans la Déclaration de durabilité des fournisseurs de Signify (Déclaration). Les fournisseurs de Signify doivent adhérer à la Déclaration et la déployer en amont auprès de leurs fournisseurs. La version complète de la Déclaration est disponible [ici](#). Signify contrôle la conformité avec sa politique en matière de droits de l'homme et avec la Déclaration par le biais de programmes d'audit dédiés.

3. Audits des fournisseurs

Les fournisseurs sont tenus de mettre en œuvre des contrôles internes pour s'assurer qu'ils respectent leur engagement à l'égard des exigences de la déclaration. Signify engage une tierce partie pour auditer les sites à risque des fournisseurs afin d'évaluer leur conformité aux exigences de Signify concernant la traite et l'esclavage. Les fournisseurs à risque sont identifiés sur la base des critères suivants :

- Pays dans lequel les sites de production sont situés
- Les intérêts commerciaux : Signifier les dépenses du fournisseur
- Incidents signalés à Signify directement ou indirectement (par exemple via les médias)
- Type de produit ou de service fourni à signer

Pour les fournisseurs potentiels, le seuil d'intérêt commercial de Signify est de 100 000 € de dépenses annuelles prévues, ce qui déclenche un audit initial. L'audit continu est déclenché par un seuil d'intérêt commercial de 1M€ de dépenses annuelles et des sites de production situés dans des pays à risque spécifiques.



Tout fournisseur répondant à ces critères sera audité tous les trois ans. En outre, nous avons un processus de vérification annuel pour les fournisseurs présentant le risque le plus élevé, déclenché par un seuil d'intérêt commercial de 5M€ de dépenses annuelles et des sites de production situés dans des pays à risque.

Signify Résumé du programme d'audit 2018 (cycle de trois ans, audit par un tiers)					
	Grande Chine	Reste du monde	Amériques	Europe	Total
Montant total des fournisseurs à risque	200	39	17	1	257
Nombre total d'audits	76	12	7	1	96
Les premiers audits	24	8	5	0	37
Poursuite des audits de conformité	52	4	2	1	59
Travailleurs employés sur les sites audités	57 625	5 618	2 559	3 444	69 246

Nous publions les résultats de l'année entière ainsi que des statistiques concernant les non-conformités les plus fréquentes dans le rapport annuel de vérification.

Pour plus d'informations sur le programme d'audit de durabilité des fournisseurs, cliquez [ici](#).

4. Suivi des non-conformités chez les fournisseurs

Les fournisseurs signataires doivent se conformer aux exigences de la RBA intégrées dans la Déclaration de durabilité des fournisseurs signataires, qui fait partie des contrats des fournisseurs signataires. La déclaration comprend cinq chapitres couvrant le travail, la santé et la sécurité des employés, l'environnement, l'éthique et les systèmes de gestion. Le chapitre A de la déclaration se concentre sur les droits des travailleurs. Les normes de travail comprennent des règles relatives à l'emploi librement choisi, à la prévention du travail des enfants, aux heures de travail, aux salaires et aux avantages, au traitement humain, à la non-discrimination et à la liberté d'association. Ce dernier aspect est développé dans l'annexe de la Déclaration, qui définit les exigences de Signify en matière de droits des employés relatifs à la liberté d'association et à la négociation collective, conformément aux conventions fondamentales de l'OIT pertinentes. Elle décrit également les mesures nécessaires et les exigences du système de gestion pour garantir la protection des droits des travailleurs. Dans ce chapitre, il est également fait référence aux normes fixées par la législation locale, les fournisseurs devant soit s'y conformer soit, en l'absence de législation locale, appliquer les normes fixées par la RBA. L'esclavage moderne et la traite des êtres humains sont abordés dans le premier paragraphe de ce chapitre, intitulé "Emploi librement choisi" : *"Le travail forcé, la servitude (y compris la servitude pour dettes) ou le travail sous contrat, le travail carcéral involontaire, l'esclavage ou la traite des personnes ne doivent pas être utilisés. Cela inclut le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou l'accueil de personnes par la menace, la force, la coercition, l'enlèvement ou la fraude*



pour le travail ou les services. Il ne doit pas y avoir de restrictions déraisonnables à la liberté de mouvement des travailleurs dans l'établissement, en plus des restrictions déraisonnables à l'entrée ou à la sortie des établissements fournis par l'entreprise. Dans le cadre du processus d'embauche, les travailleurs doivent recevoir un contrat de travail écrit dans leur langue maternelle qui contient une description des conditions d'emploi avant que le travailleur ne quitte son pays d'origine. Tout travail doit être volontaire, et les travailleurs doivent être libres de quitter leur travail à tout moment ou de mettre fin à leur emploi. Les employeurs et les agents ne peuvent pas détenir ou détruire, dissimuler, confisquer ou refuser l'accès des employés à leurs documents d'identité ou d'immigration, tels que les pièces d'identité, les passeports ou les permis de travail délivrés par le gouvernement, à moins que ces détentions ne soient exigées par la loi. Les travailleurs ne sont pas tenus de payer les frais de recrutement des employeurs ou des agents ou d'autres frais connexes pour leur emploi. S'il s'avère que de tels frais ont été payés par les travailleurs, ces frais doivent être remboursés au travailleur".

Le non-respect du paragraphe sur l'esclavage et/ou la traite est pris au sérieux. Il est considéré comme une non-conformité de tolérance zéro nécessitant une action corrective immédiate de la part du fournisseur. Si un fournisseur ne se conforme pas, nous entamerons le processus d'élimination progressive avec lui.

5. Sécurité de la chaîne d'approvisionnement

En outre, nous avons mis en place une politique de sécurité de la chaîne d'approvisionnement (SCA) pour sécuriser le flux de marchandises de manière à empêcher autant que possible la falsification, le vol, le remplacement de marchandises non observées, l'ajout de marchandises inconnues, la traite des êtres humains ou tout autre accès non autorisé au flux de marchandises. Cela inclut le transport interne et interentreprises. Signify Supply Chain Security se conforme à toutes les règles et réglementations applicables en matière de sécurité de la chaîne d'approvisionnement, telles que définies par le C-TPAT, l'OEA de l'UE et d'autres programmes de sécurité gouvernementaux basés sur le cadre SAFE de l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

La politique SCS est obligatoire pour tous les sites/entités Signify, les prestataires de services logistiques et les fournisseurs de produits finis de nos groupes d'affaires et organisations de marché qui sont impliqués dans la gestion de l'expédition internationale des produits Signify. Ils doivent se conformer aux exigences SCS, soit en participant au programme SCS Signify, soit à tout autre programme SCS reconnu par Signify tel que le C-TPAT ou l'OEA. Le respect de la politique est assuré par des auto-évaluations et un programme d'audit. Les audits sont réalisés par des experts certifiés Signify. Le SCS est l'un des critères de qualification lors du processus de sélection des fournisseurs de produits finis et des prestataires de services logistiques.

6. Responsabilisation interne

Agir avec intégrité est au cœur de la culture de Signify et fait partie intégrante de la mission et de la vision de notre entreprise. Le respect des droits de l'homme est un fondement central de notre façon de travailler. Notre engagement à respecter et à promouvoir les droits de l'homme s'étend au-delà de nos propres activités, dans notre sphère d'influence plus large, y compris notre chaîne d'approvisionnement. À cette fin, nous intégrons les considérations relatives aux droits de l'homme dans nos politiques, nos processus et nos pratiques.

Le 10 décembre 2017, lors de la journée internationale des droits de l'homme, Signify a publié sa nouvelle politique sur les droits de l'homme. Cette politique n'a pas été créée à partir de zéro mais est



un reflet actualisé des valeurs reflétées dans les Principes généraux des affaires. Cette politique est basée sur la Charte internationale des droits de l'homme, les normes du Pacte mondial des Nations unies et la déclaration de l'Organisation internationale du travail sur les principes et droits fondamentaux au travail. La section 1.3 condamne explicitement le recours à toute forme de travail forcé.

Nos principes généraux de conduite des affaires font partie intégrante des contrats de travail de Signify dans pratiquement tous les pays où Signify opère. Les violations des Principes généraux d'activité donnent lieu à des mesures disciplinaires.

La responsabilité du respect des Principes généraux d'éthique commerciale incombe principalement à la direction de chaque entreprise. Chaque organisation de marché et chaque site de production principal dispose d'un responsable de la conformité. La confirmation du respect des principes généraux de conduite des affaires fait partie intégrante de la déclaration annuelle sur les contrôles des entreprises. La direction de chaque unité commerciale est tenue d'émettre une telle déclaration dans le cadre d'un processus en cascade menant à la certification des comptes annuels de l'entreprise par le PDG ou le directeur financier.

Signify a mis en place une politique de signalement de la GBP qui encourage tous les employés à signaler toute violation présumée des principes généraux de conduite des affaires qui ne peut être résolue avec la direction concernée ou qui constitue une menace immédiate pour l'intégrité de l'entreprise. Le signalement se fait par l'intermédiaire d'un agent de conformité GBP ou par la ligne éthique de Signify. La ligne Signify Ethics Line permet aux employés et aux tiers de signaler un problème par téléphone ou en ligne via un formulaire d'accueil sur le web. Toutes les préoccupations soulevées sont enregistrées de manière cohérente dans une base de données unique et font l'objet d'une enquête conformément à des procédures d'investigation normalisées.

Le respect de la politique des droits de l'homme est régi par nos processus GBP, combinés à des mesures spécifiques qui contribuent à garantir l'adhésion. En 2017, les employés ont été invités à suivre des formations en ligne ou à participer à des formations en face à face qui ont permis d'interpréter la GBP. Des campagnes de communication spécifiques ont incité chacun à s'exprimer et à faire part de ses préoccupations concernant d'éventuelles violations. Dans le cadre de ces campagnes, la disponibilité de notre ligne d'assistance téléphonique sur l'éthique a également été portée à l'attention des employés.

À partir de 2019, nous passons des principes généraux d'entreprise à notre code d'intégrité. Ce changement reflète notre ferme engagement en faveur de l'intégrité et la manière dont celle-ci est ancrée dans nos valeurs. Notre code d'intégrité nous guide sur la manière de toujours agir avec intégrité et définit la norme pour notre façon de faire des affaires.

Sur la base d'une évaluation des risques par pays, il a été considéré que la probabilité de violation des politiques était plus élevée dans le cas de sites de production multiples. Ces sites sont soumis à un audit sur trois ans et sont tenus de remplir périodiquement une auto-évaluation spécifique sur les droits de l'homme. En 2017, 50 % des sites ont été audités par une société externe. Aucune violation systémique n'a été identifiée sur aucun de ces sites.



7. Formation

Signify a mis en place des formations et diverses initiatives de renforcement des capacités pour aider nos employés et fournisseurs à se conformer aux exigences de Signify en matière d'esclavage moderne et de traite des êtres humains.

Signer les sessions de formation RBA

Tous les fournisseurs Signify sont encouragés à participer aux sessions de formation sur le code de conduite de la RBA qui se tiennent régulièrement. Ces sessions de formation RBA de Signify sont organisées par Signify et nos experts internes dispensent des formations aux fournisseurs, qui couvrent divers sujets relatifs aux exigences du code de conduite RBA, notamment la traite des êtres humains et l'esclavage, et peuvent contribuer à développer davantage les compétences des fournisseurs en matière de durabilité. Signify informe les fournisseurs des possibilités de formation offertes par la RBA (par exemple, formation à la gestion des travailleurs, formation à la santé et à la sécurité), et les encourage à y participer.

Journées des fournisseurs

La durabilité fait partie intégrante des événements de la Journée des fournisseurs que Signify Procurement organise chaque année dans différentes régions. Les orientations et les changements de haut niveau sont communiqués aux fournisseurs pendant ces journées par la direction générale.

Formation des employés

Pour assurer une prise de conscience constante dans toute l'entreprise de la nécessité d'agir avec intégrité, un programme mondial de communication et de formation est en place. Chaque année, des programmes de communication interne sont mis en place à l'échelle mondiale avec la participation du comité exécutif et des directions respectives des secteurs d'activité, des groupes de marché et des marchés.

Un outil de formation sur la GBP est disponible pour tous les employés ayant un accès en ligne. Cet outil est régulièrement mis à jour. De plus, des cours de formation spécifiques, en ligne et en classe, sont proposés à des publics et des domaines fonctionnels spécifiques. Les agents de conformité de la GBP sont régulièrement inscrits à des programmes de formation en ligne spécialisés qui comprennent des procédures de traitement des plaintes et une formation sur les dilemmes. En outre, un programme régulier de formation des formateurs de deux jours pour la sensibilisation au respect des règles est obligatoire pour tous les agents de conformité de Signify GBP.